

ARRETE du 2 Décembre 1922 approuvant et rendant exécutoires les rôles supplémentaires et primitifs du Budget local du Territoire du Togo placé sous le mandat de la France pour l'exercice 1922.	18	DECISION du 8 Décembre 1922 déterminant la composition des comités régionaux pour l'inspection des amendes de palme dans les cercles de Lomé, Anécho et Klouto.	24
ARRETE du 7 Décembre 1922 mettant en observation les navires en provenance du port de Saltpond (Gold Coast)	19	DECISION du 20 Décembre 1922 désignant M. Lamotte Chef du Service des Finances pour procéder le 31 décembre 1922 à la vérification de la caisse et des écritures de la Païete de Lomé.	25
ARRETE du 9 Décembre 1922 portant interdiction provisoire de réunions diverses dans le cercle d'Anécho.	19	DECISION du 21 Décembre 1922 accordant une subvention à l'Institut d'agronomie coloniale de Nogent sur Marne.	25
ARRETE du 18 Décembre 1922 rapportant l'arrêté du 9 Décembre 1922 interdisant les réunions diverses dans le cercle d'Anécho.	19	DECISION du 27 Décembre 1922 nommant les membres de la Commission des patentes et licences dans les différents cercles.	25
ARRETE du 18 Décembre 1922 fixant le coefficient des taxes télégraphiques internationales	20		
ARRETE du 20 Décembre 1922 portant approbation de l'instruction sur le fonctionnement des Agences spéciales du Territoire du Togo placé sous le mandat de la France.	20	<i>Personnel Européen</i>	
ARRETE du 23 Décembre 1922 maintenant provisoirement en vigueur dans le cours du mois de Janvier 1923 pour toutes les recettes les tarifs et les modes de perception appliqués en 1922.	20	GRATIFICATION — MUTATIONS — PASSAGE	26
ARRETE du 27 Décembre 1922 prorogeant jusqu'au 28 Janvier 1923 la période d'exécution de certains travaux des chapitres XI et XIII du Budget local des Territoires du Togo placés sous le mandat de la France, exercice 1922.	20	<i>Personnel Indigène</i>	
ARRETE du 27 Décembre 1922 fixant le taux de la bourse d'entretien des élèves du cours complémentaire de Lomé à un franc par jour.	21	MUTATIONS — NOMINATIONS — PROMOTIONS	26
ARRETE du 27 Décembre 1922 approuvant et rendant exécutoires les rôles supplémentaires du Budget local du Territoire du Togo placé sous le mandat de la France pour l'exercice 1922.	21	REVOCATIONS — et — PUNITIOS	26
ARRETE du 27 Décembre 1922 consentant une réduction de 6% sur les tarifs spéciaux de transport à tout expéditeur de cacao par wagon complet de Palimé à Lomé.	22	<i>Gardes de Cercle</i>	27
ARRETE du 27 Décembre 1922 fixant pour le 1er Semestre 1923 les prix de remboursement des journées de frais de traitement dans les ambulances européenne et indigène de Lomé ainsi que les dispensaires d'Anécho, Atakpamé et Palimé.	22	<i>Justic. Indigène</i>	28
ARRETE du 27 Décembre 1922 fixant pour le 1er Semestre 1923 les prix de remboursement des journées de frais de traitement des marins du Commerce débarqués à Lomé et Anécho pour cause de maladie ou blessure.	22		
ARRETE du 27 Décembre 1922 déterminant les conditions du magasinage en Douane des marchandises importées.	23		
ARRETE du 31 Décembre 1922 rendant provisoirement exécutoire le Budget local du Territoire du Togo placé sous le mandat de la France pour l'exercice 1923.	24		
ARRETE du 31 Décembre 1922 rendant provisoirement exécutoire le Budget de l'Exploitation du Chemin de fer et du Wharf (annexe au Budget local) du Territoire du Togo placé sous mandat de la France pour l'exercice 1923.	24		
		Partie non Officielle	
		Avis	28
		Etat des mouvements de la navigation du Port de Lomé pendant le mois de Décembre 1922	30
		ACTES DU POUVOIR CENTRAL.	
		ARRÊTÉ No. 270 promulguant dans les Territoires du Togo placés sous le Mandat de la France, le décret du 13 Octobre 1922 portant modification des articles 12 et 207 du décret du 30 Décembre 1912 sur le régime financier des Colonies.	
		Le Gouverneur des Colonies.	
		Chevalier de la Légion d'Honneur,	
		Commissaire de la République.	
		Vu le décret du 23 Mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo.	
		Vu le décret du 13 Octobre 1922 portant modification des articles 12 et 207 du décret du 30 Décembre 1912 sur le régime financier des Colonies.	
		ARRÊTÉ :	
		ARTICLE PREMIER — Est promulgué dans le Territoire du Togo placé sous le Mandat de la France, le décret du 13 Octobre 1922 portant modification des articles 12 et 207 du décret du 30 Décembre 1912 sur le régime financier des Colonies.	
		ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.	
		Lomé, le 30 Décembre 1922.	
		Pour le Commissaire de la République, absent L'Administrateur en Chef des Colonies, Chargé de l'Expédition des Affaires courantes et urgentes.	
		BAUCHÉ	